

Pétitions

1) Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills, mais la pratique générale veut que la présentation des pétitions se fasse par la remise de ces dernières au Greffier de la Chambre.

2) Le député qui présente une pétition ne doit pas présenter de discours ni d'arguments à l'appui de celle-ci.

Je crois que d'autres députés voudraient présenter des pétitions. Aussi, je voudrais que les députés les présentent d'une façon plus brève. Faisons preuve d'un peu d'amour et d'affection entre députés, surtout en cette journée nationale de recueillement. Continuons.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'espère n'avoir rien fait qui vous permette de douter que je vous aime, vous et les autres députés ici présents. Je lisais la prière, et je crois avoir suivi au pied de la lettre les instructions que vous nous aviez déjà données à ce sujet.

Dans la pétition, il est également question de l'élaboration d'une politique nationale de recherche et d'une politique scientifique et technologique en partant du principe que l'on consacra 2,5 p. 100 du PNB à la recherche et au développement.

ON APPUIE LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition venant de Halifax; il y est question de la sécurité de bien des gens à travers le monde. Les pétitionnaires signalent que le Canada avait des normes de détermination du statut de réfugié qui fonctionnaient bien mais que certains problèmes se posent actuellement. Ils manifestent leur inquiétude au sujet des nouvelles procédures mises en application actuellement et approuvent la prise de position du Conseil canadien des églises, de l'Association du barreau canadien et du Congrès juif canadien, à savoir que le Parlement et le gouvernement devraient veiller à mettre en application des mesures législatives tenant compte du droit des personnes demandant le statut de réfugié d'avoir une audience juste et rapide devant une commission des réfugiés, indépendante de la commission de l'immigration, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

● (1230)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): La prochaine pétition vient de Colombie-Britannique. Les pétitionnaires constatent que tous les pêcheurs du Canada craignent pour leurs droits à l'assurance-chômage. Ils font remarquer que le régime d'assurance-chômage doit être amélioré pour répondre aux besoins de ceux qui y ont recours. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de faire en sorte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toutes les recommandations qui priveraient les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et entame des consultations avec les représentants des pêcheurs en vue d'apporter des améliorations au programme; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, pour terminer j'ai une pétition signée par des

citoyens de la région de Toronto. Ils s'opposent aux modifications à la Loi sur les brevets qui entraîneront une augmentation du prix des médicaments d'ordonnance et qui frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige des médicaments. Ils constatent que ces modifications ont été amenées par des pressions venant de l'étranger. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Français]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par 630 électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui s'ajoute aux 6 223 électeurs qui ont déjà présenté un grief semblable pour un grand total de 7 353. Et ces personnes demandent que la Société canadienne des postes mette fin à son plan qui résulterait dans la fermeture de plusieurs bureaux de poste ruraux. Elles veulent également que la Société canadienne des postes mette fin au plan postal de ne plus offrir le service à domicile dans les secteurs urbains.

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Colombie-Britannique, en vertu de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires craignent que le gouvernement fédéral n'envisage sérieusement de leur retirer leur droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Par suite, ils demandent au Parlement de faire en sorte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation qui priverait les pêcheurs de leur droit à des prestations d'assurance-chômage et entame des négociations avec les pêcheurs en vue d'apporter des améliorations au programme.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une autre série de pétitions sur un sujet tout à fait différent. Les pétitionnaires s'inquiètent de la volonté du gouvernement de faire adopter le projet de loi C-22. Ils estiment que les modifications proposées à la Loi sur les brevets conduiront à une augmentation du prix des médicaments d'ordonnance pour les consommateurs canadiens et ils jugent que c'est un autre exemple des concessions faites aux États-Unis, par le gouvernement canadien, dans le cadre des négociations sur le libre-échange, mais aux dépens des Canadiens. Il demandent au Parlement de prier le gouvernement de rejeter ces propositions qui, à leur avis, augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Puisque j'ai la parole et que nous devons poursuivre nos travaux, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy), je propose:

Que la Chambre passe au prochain article à l'ordre du jour.